



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction
des affaires
financières

Sous-direction
de l'enseignement
privé

Bureau
des personnels
enseignants des
établissements
d'enseignement privés
sous contrat

DAF D1

n°

16 - 265

Affaire suivie par
Claudine Levêteau
Tél : 01 55 55 06 20

Mél.
claudine.leveteau
@education.gouv.fr
110 rue Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le **12 JUIL. 2016**

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la
recherche

à

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie

Madame la vice-rectrice de Mayotte et
messieurs les vice-recteurs

Madame la chef du service de l'éducation
nationale de Saint-Pierre et Miquelon

Division des personnels de l'enseignement
privé

Objet : Contingents académiques d'intégration des adjoints d'enseignement (AE), des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CEEPS) et des maîtres auxiliaires en contrat définitif (MA-CD) des établissements d'enseignement privés sous contrat en professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel et professeurs d'éducation physique et sportive. Année scolaire 2016-2017.

Vous trouverez en annexe les contingents par académie des promotions par intégration des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, et des maîtres auxiliaires en contrat définitif des établissements d'enseignement privés aux échelles de rémunération de professeur certifié, de professeur de lycée professionnel et de professeur d'éducation physique et sportive.

\\Ebn24\data\SDEPD1D2\
D1\LA-TA - NOTES -
TABLEAUX\5 -
INTEGRATION_AECE_en
_Cert_PLP_PEPS\2016-
2017\Note_Contingents_P
romotions2016-
2017_versionFB.docx

L'article R 914-66 du code de l'éducation vous donne désormais la possibilité de répartir le contingent de promotions attribué à votre académie pour chaque liste d'aptitude exceptionnelle entre AE/CEEPS et MA-CD. Ce mécanisme permet de mieux prendre en compte au niveau académique les écarts démographiques entre ces deux viviers de promouvables et de définir ainsi un sous-contingent entre les AE/CEEPS et les MA-CD adapté à la population présente dans le ressort de votre académie.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article R 914-72, je vous rappelle que le nombre des promotions susceptibles d'être accordées à une catégorie de maîtres qui ne pourraient être prononcées au titre de cette catégorie peut être transféré à l'autre catégorie de maîtres.

Le nombre des promotions susceptibles d'être accordées au titre d'une liste d'aptitude conformément au deuxième alinéa de l'article R 914-66 qui ne pourraient être prononcées au titre de cette liste d'aptitude peut être transféré dans l'une ou les deux autres listes d'aptitude et prononcées au titre de celles-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet.



2 / 3

Pour la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation

Pour le directeur des affaires financières
Pour le sous-directeur de l'enseignement privé
La chef du bureau des personnels enseignant dans les
établissements d'enseignement privés sous contrat

Nathalie LAWSON



**ANNEXE : CONTINGENTS POUR L'INTEGRATION PAR LISTES D'APTITUDE DES AE, DES
CEEPS ET DES MA-CD DANS LES ECHELLES DE REMUNERATION DES PROFESSEURS
CERTIFIES, DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL ET DES PROFESSEURS
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

ANNEE 2016-2017

ACADEMIES	Intégration en certifié	Intégration en PLP	Intégration en PEPS
Aix-Marseille	43	14	2
Amiens	25	3	1
Besançon	14	3	2
Bordeaux	18	5	1
Caen	18	6	2
Clermont-Ferrand	20	6	1
Corse	1	0	0
Créteil	48	8	3
Dijon	12	4	0
Grenoble	50	17	6
Guadeloupe	4	3	1
Guyane	2	1	1
Lille	113	25	10
Limoges	4	1	0
Lyon	52	17	6
Martinique	4	1	0
Montpellier	17	4	2
Nancy-Metz	28	8	3
Nantes	63	12	3
Nice	13	1	2
Orléans-Tours	21	8	2
Paris	43	7	4
Poitiers	13	2	1
Reims	11	5	1
Rennes	57	12	4
Réunion	4	4	0
Rouen	22	4	3
Strasbourg	18	3	1
Toulouse	39	10	2
Versailles	106	12	7
Nouvelle-Calédonie	13	13	3
Polynésie française	7	3	1
TOTAL	903	222	75